



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr
www.mairie-de-moliets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal **Du 15 février 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 février 2017 à 19h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – M. GUILLAMET François – Mme CAPDEVIELLE Stéphanie – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – M. VIDAL Régis - Mme MOISDON Emmanuelle – Mme FAYE Chantal – Mme MULTEAU Mireille

Absents excusés : Mme CAMIADE Sabrina, procuration à M. GUILLAMET François, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne, procuration à M. LABORDE Patrick – M. DUPOUY Jean-Louis, procuration à M. ALLIOT Philippe – M. LAGARDERE Christophe.

Secrétaire de séance : Monsieur ALLIOT Philippe.

Madame le Maire précise à l'assemblée qu'il y a une faute d'orthographe sur le nom de Monsieur SOUMIREU-LARTIGUE (et non SOUMIREAU-LARTIGUE) et que le nom de Madame MOLLET n'apparaît pas lors de l'impression (problème de mise en page). Ces deux points ont été réglés à l'affichage.

Madame FAYE précise qu'il a été noté, à tort, acquisition de tablettes : le terme d'attribution sera retenu.

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2017 est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mesdames FAYE et MULTEAU).

ORDRE DU JOUR

1. COMPTE DE GESTION 2016 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

- RESULTATS EXERCICE 2015

- o investissement : 214 887,17€
- o fonctionnement : 942 179,60€

- RESULTATS EXERCICE 2016

- o investissement : - 146 499,87€
- o fonctionnement : 387 857,44€

- SOLDE CUMULE

- o section investissement : 68 387,30 à inscrire au BP2017 - 001
 - o section fonctionnement : 1 330 037,04 à inscrire au BP2017 - 002
- ✓ Adopté par 14 voix pour.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Sous la présidence de Monsieur Patrick LABORDE, élu par 12 voix pour, 1 abstention (Mme FAYE) et 1 voix contre (Mme MULTEAU).

- Charges à caractère général : 22 263,85 €
- Charges financières : 15 001,60 €
- Dépenses d'ordre : 77 107,43 €
 - o **Total charges de fonctionnement : 114 372,88 €**
- Ventes : 469 385,95 €
- Autres produits : 17 000 €
- Excédent 2015 : 942 179,60 €
- Recettes d'ordre : 15 844,37 €
 - o **Total recettes de fonctionnement : 1 444 409,92 €**
 - ✓ **Solde de fonctionnement : 1 330 037,04 €**
- Remboursement de capital d'emprunt : 27 217,58 €
- Investissement : 208 761 €
- Dépenses d'ordre : 30 871,02 €
 - o **Total charges d'investissement : 266 879,60 €**

- Excédent reporté ; 214 887,17 €
- Subventions ; 13 189 €
- Autres financiers : 15 026,65 €
- Recettes d'ordre : 92 134,08 €
 - o **Total recettes d'investissement : 335 236,90 €**
 - ✓ **Solde d'investissement : 68 387,30 €**
 - ✓ Adopté par 13 voix pour (Madame le Maire, sortie pour ce point ne prenant pas part au vote).

3. DIAG EAU POTABLE

Patrick Laborde présente la synthèse de l'analyse des offres concernant le choix d'un Bureau d'Etudes chargé de réaliser le diagnostic eau Potable.

Conformément au règlement de la consultation, le classement est effectué après attribution d'une note sur le plan technique affectée d'un coefficient 0,7 et d'une note sur le plan économique affectée d'un coefficient 0,3.

- **1) Note sur le critère prix :**
 - o Les propositions des entreprises sont les suivantes :
 - G2C : 64 463 € HT,
 - 2AE : 71 646,95 € HT (offre de base)

Toutefois, la société G2C n'a pas répondu à toutes les exigences du programme d'étude. En retirant le prix correspondant à la prestation non réalisée et en assurant ainsi la symétrie des devis, on obtient les prix suivants :

- 2AE : 58 276,95 € HT
- G2C : 63 033 € HT

d'où les notes suivantes :

- 2AE : 20
- G2C : 18,5

- **2) Note sur le critère technique:**
 - 2AE : 18,44
 - G2C : 15,84

Explications de Mr Laborde sur les critères

- 3) Note globale :

1°) 2AE : 18,9

2°) G2C :16,6

Patrick Laborde propose de retenir l'offre de base de la société 2AE

La société 2AE proposant une option « diagraphie de production en pompage dynamique » afin d'étudier la face extérieure du forage et notamment les contacts entre le tube et le terrain

Montant : 1 590,80 € HT,

Madame le Maire propose de retenir la proposition de la société 2AE :

- offre de base : 71 646,95 € HT

- option : 1 590,80 € HT

o soit un devis de 73 237,75 € HT (87 885,30 € TTC)

✓ Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mesdames FAYE et MULTEAU).

4. LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Patrick LABORDE rappelle que le transfert de compétences sera obligatoire au 01/01/2020.

Le SIEAM et le SIBVA ont commencé un dialogue en vue de fusionner les deux structures soit au 1/01/2019 soit au 01/01/2020. Le SIBVA ayant un périmètre sur au moins trois EPCI-FP, la nouvelle structure pourrait se maintenir. Il est envisagé de se rapprocher du SIEAM dès le 01/01/2018 afin de mieux préparer cette réorganisation ; les communes du SIEAM ayant des problématiques territoriales communes (notamment la saisonnalité).

Le contrat de DSP se terminant le 31/12/2018, le SIEAM gèrera ce contrat durant un an.

✓ Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mesdames FAYE et MULTEAU).

5. AVENANT MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT

Suite à l'évolution du marché de travaux concernant le dégrilleur (système de crépine autonettoyante pour l'eau industrielle, glissière de sécurité), il s'agit de modifier le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre : + 1 157,33 € HT

✓ Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mesdames FAYE et MULTEAU).

6. AFFECTATION DES RESULTATS

Suite à la présentation du compte administratif, il est proposé de reporter 1 330 037,04 € au 002 et 68 387,30 € au 001 dans le BP 2017.

✓ Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mesdames FAYE et MULTEAU).

7. BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget de fonctionnement est équilibré à 1 781 146 € dont 400 000 € en surtaxe eau potable et assainissement.

Un transfert de la section fonctionnement pour financer le déficit de la section investissement est prévu : 756 336 €

Le budget d'investissement est équilibré à 1 527 490 €. Sont prévues les opérations suivantes pour un montant total TTC de 1 270 995 € :

Eau potable : travaux d'amélioration de la station d'eau potable (564 000 €), un diagnostic Eau potable (87 886 €)...

Assainissement : Travaux de réhabilitation de la station d'épuration (158 400 €) et du réseau d'eau usée (393 600 €).

Des subventions pour un montant de 200 000 € environ et le remboursement de la TVA (211 826 €) viendront alimenter les recettes d'investissement.

Question Madame FAYE : sur les 250.000 € en fournitures ?

Réponse M. LABORDE : dans l'idéal il faudrait une ligne supplémentaire, mais dans ce cas là on ne pourrait y imputer que 7,5%

Question Madame FAYE : la ligne réseau ?

Réponse M. LABORDE: c'est la même chose.

Question Madame FAYE : le fond recette de 14 990 € ?

Réponse M. LABORDE: c'est le raccordement.

Question Madame FAYE : Subvention Investissement, est ce reçu ?

Réponse M. LABORDE: C'est à recevoir

- ✓ Adopté par 12 voix pour et 1 contre (Madame MULTEAU et 1 abstention (Madame FAYE)).

8. CONVENTION DE STAGE

Madame le Maire propose d'accueillir un stagiaire pour une durée de 2 mois et 16 jours. Il s'agit d'un stage de niveau master 2 en administration publique. Une rémunération sera versée selon la législation en vigueur (environ 554 €). Son travail portera surtout sur le transfert de compétences des services de l'eau et de l'assainissement.

- ✓ Adopté par 14 voix pour.

9. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE MANEGE

Cette convention s'adresse à Monsieur UHART avec comme modifications les dates d'ouverture et fermeture, du week-end de Pâques au 30 Septembre et de 10h à 23h 30 pendant Juillet/Aout. Le reste du temps les horaires sont laissés à l'appréciation de l'exploitant. Il sera demandé une redevance de 1 200 € par saison et la convention est de 5 ans avec tacite reconduction dans le respect des règles contractuelles.

Question Madame FAYE: pour le prix pourquoi ne pas augmenter tous les ans ?

Réponse Mme le Maire : le prix vient d'être augmenté de 20% et ce pour la durée de la convention.

✓ Adopté par 14 voix pour.

10. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES STRUCTURES GONFLABLES

Cette convention s'adresse à Mr UHART pour occuper un emplacement d'environ 1 500m² du 1^{er} juin au 30 septembre avec une ouverture de 10h à 23h30 en juillet/aout et à l'appréciation de l'exploitant pour le reste. La redevance sera de 500 € par saison et la convention est signée pour 5 ans.

✓ Adopté par 14 voix pour.

11. CONVENTION PRESTATION INTERVENANT EXTERIEUR OPUR LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

C'est une mise au point demandée par l'administration car « Ma fabrique à mots » est le nom de l'artiste et le nom de la société est « Karakoal production » à qui le percepteur versera les montants dus.

✓ Adopté par 14 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame FAYE :

- Suite au dernier Conseil Municipal qu'en est-il de la date d'application des nouvelles taxes de séjour des campings ?
 - Madame le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture qui donne comme date d'application l'année 2017.
- Qu'en est-il de l'aménagement des voies « douces » ?
 - Madame le Maire : nous nous sommes rapprochés de la Macs à ce sujet.
- quid de la rue des « Craquillots » qui est dangereuse ?
 - Madame le Maire : Nous sommes tout à fait d'accord, les négociations sont en cours.

- ne peut-on pas damer ?
 - Monsieur GUILLAMET : on ne peut pas damer le sable.
- niveler ?
 - -Madame le Maire : nous passons en Natura 2000, et dans les projets il est possible d'obtenir des subventions pour tout ce qui est de la liaison entre le parcours Vélodyssée et la plage, en tout état de cause nous sommes d'accord, cette voie est dangereuse.
- Madame le Maire donne lecture de la liste des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs retenus.
- Il s'en suit à titre d'information, une présentation par l'association « Maaland » d'un projet d'animations pour la saison 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Vu pour être affiché en date du 17 février 2017

Le secrétaire de séance

Philippe ALLIOT

